

Le 15 décembre 2008

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le 15 décembre 2008 à vingt heures, sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2
VACANT, siège no 4
M. Yves Payette, conseiller siège no 6
Absents :
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
M. Normand Nault, conseiller siège no 5

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session spéciale
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
- 3.0 Adoption du règlement intitulé: Imposition des taxes foncières et autres 2009
- 4.0 Adoption du budget 2009
- 5.0 Questions de l'assemblée
- 6.0 Levée de la séance extraordinaire

La séance extraordinaire a été convoquée par Monsieur le maire, M. Jocelyn Bédard, par avis signifié dont les documents ont été déposés aux archives de la municipalité.

La séance extraordinaire est ouverte par Monsieur le maire, Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et remercie les membres du conseil pour le travail accompli au cours de l'année.

R-08-12-213
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NO: 260-2008 RÈGLEMENT INTITULÉ: IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES 2009

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné en date du 1^{er} décembre 2008.

ATTENDU QUE les taxes foncières et autres doivent être imposées par règlement;

À CES CAUSES, il est ordonné et statué par le Conseil et ledit Conseil ordonne et statue ce qui suit:

ARTICLE 1

Le taux de la taxe foncière pour l'année d'imposition 2009, est fixé à quatre-vingt-trois sous (0.83\$) du cent dollars (100\$) d'évaluation et ce pour subvenir aux dépenses générales de l'an 2009.

ARTICLE 2

La taxe pour le service en alternance de la cueillette, transport, enfouissement, récupération et encombrants, pour l'année d'imposition 2009, est fixée à cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (144.98\$) pour une résidence et à soixante-douze dollars et quarante-neuf sous (72.49\$) pour un chalet et à cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (144.98\$) pour le taux de base des commerces.

ARTICLE 3

La taxe pour la Sûreté du Québec, pour l'année d'imposition 2009, est fixée à douze sous (0.12\$) par cent dollars (100\$) d'évaluation du rôle 2009.

ARTICLE 4

Le taux d'intérêt sur les arriérés de taxes est fixé à 18% annuellement.

Le 15 décembre 2008.

ARTICLE 5

Les certificats d'évaluateur dont le calcul ne dépasse pas dix dollars (10\$) en débit ou en crédit ne seront pas comptabilisés.

ARTICLE 6

Le prix du kilométrage est fixé à quarante-cinq cents (0.45\$) du kilomètre.

ARTICLE 7

Tout chèque, reçu en paiement des taxes, qui nous sera retourné portant la mention : INSUFFISANCE DE FONDS (N.S.F.) comportera des frais de vingt dollars (20\$). Ces frais seront ajoutés aux intérêts sur les arriérés tel que stipulés à l'article 4 du présent règlement.

R-08-12-214
Règlement 260-2008

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité que le règlement no : 260-2008 soit adopté.

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

R-08-12-215
Budget 2009

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu d'adopter le budget pour l'année financière 2009 présenté comme suit:

BUDGET 2009

RECETTES:

De sources locales	433 113.
Compensation tenant lieu de taxes	3 000.
Services rendus aux individus	1 600.
Autres revenus de sources locales	7 500.
Transferts (incluant subvention et emprunt)	292 044.
Appropriation surplus non affectés	<u>73 000.</u>

TOTAL: 810 257.

DÉPENSES:

Administration générale	150 056.
Sécurité publique	85 263.
Transport routier	244 802.
Hygiène du milieu	48 086.
Urbanisme et zonage	24 428.
Loisirs et cultures	47 210.
Remboursement d'emprunt et divers	164 979.
Projets 2009 et autres	<u>45 433</u>

TOTAL: 810 257.

ADOPTÉE

Questions :
- aucune

R-08-12-216
Levée de la séance
extraordinaire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance extraordinaire soit levée à 20h05.

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE